



HUNGARIAN PRESIDENCY
Council of Europe
May – November 2021
PRÉSIDENCE HONGROISE
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2021



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

Exposition

« [L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) »

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS,
*Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage,
Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs,

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe est le premier traité international visant à promouvoir un développement durable, fondé sur une relation harmonieuse entre les besoins sociaux, l'activité économique, l'environnement et la culture. Son objectif est de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages au niveau national, ainsi que la coopération internationale.

La Convention s'applique à l'ensemble du territoire et couvre les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle porte tant sur les espaces terrestres que sur les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne les paysages pouvant être considérés comme remarquables, les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Afin de sensibiliser à la valeur des paysages, la Convention prévoit un « Prix du paysage du Conseil de l'Europe ». Le Comité des Ministres a considéré que ce Prix « s'inscrit dans la lignée du travail accompli

par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable », et qu'il « vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention » (Résolution (2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe).

La Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a confirmé l'importance de rassembler les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage.

Aujourd'hui, dans cette exposition, nous avons le plaisir de vous présenter les réalisations des 87 lauréats des sélections nationales des six premières sessions du Prix du paysage. Toutes font preuve d'une approche visionnaire et reflètent une réelle volonté d'agir de manière positive. Ils permettent de prendre soin du paysage en tant qu'espace de vie et démontrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie.

Elles apportent également une contribution utile et aux débats sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies à l'horizon 2030, en montrant que le paysage se construit de manière démocratique par le dialogue entre les acteurs du territoire.

La 7^e Session du Prix, actuellement en cours, viendra compléter cette collection d'expériences remarquables. Il est important de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration.

*